



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 11/07/17

Reçu en Préfecture le : 12/07/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 10 juillet 2017
D-2017/272

Aujourd'hui 10 juillet 2017, à 10h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 13h à 14h

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Monsieur Jean-Michel GAUTE présent à partir de 11h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 12h, Madame Laurence DESSERTINE présente jusqu'à 12h15, Madame Marie-José DEL REY présente jusqu'à 12h30, Mesdames Solène COUCAUD-CHAZAL et Emilie KUZIEW présentes jusqu'à 13h.

Excusés :

Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Jacques COLOMBIER

BORDEAUX. Cession d'un ensemble immobilier bâti dénommé "Les hangars de Caudéran" sis avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny au groupe Pichet. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Sur le territoire de Caudéran, la Ville de Bordeaux est propriétaire d'une entité bâtie constituant un patrimoine emblématique. Dénommée « Les hangars de Caudéran », cadastrée YM 257 et 258, cette propriété a eu pour vocation initiale d'abriter les ateliers des premiers tramways de Bordeaux au début du XXe siècle. Elle a été dûment déclassée du domaine public par la délibération n°2016/325 du Conseil Municipal du 26 septembre 2016, complétée par la délibération précédemment votée lors du présent Conseil Municipal.

Afin de privilégier la préservation de ce patrimoine bâti en vue de sa reconversion répondant à des orientations programmatiques précises, un appel à projets a eu lieu en 2014. Le groupe Pichet en a été désigné lauréat.

Celui-ci, représenté par la SCCV (Société civile de construction-vente) « Les hangars de Caudéran » s'est engagé par le biais d'une promesse unilatérale d'achat d'acquérir ce bien cadastré YM 257, d'une contenance de 5 253 m² ainsi que les lots n°1 et 3 de la parcelle cadastrée YM 258, au prix de 1 550 000 €.

Ce prix de vente n'est pas inférieur à l'évaluation de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 7 septembre 2016.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- accepter l'offre d'achat de la SCCV « Les hangars de Caudéran »,
- céder à la SCCV « Les hangars de Caudéran » l'immeuble sis 474 avenue de Lattre de Tassigny, cadastré YM 257 d'une superficie de 5 253 m² ainsi que les lots n°1 et 3 de la parcelle YM 258 moyennant le prix de 1 550 000 €,
- ouvrir la recette correspondante au budget de l'exercice en cours,
 - autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de cession et tous les documents afférents à cette opération y compris les autorisations d'urbanisme nécessaires.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 10 juillet 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

